

DELIBERATION N° DE_040225_8

DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	09
Présents	08
Représentés	00
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 04 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, M. Frédéric DUPLEIX,

Pouvoirs :

Excusé : Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 29 janvier 2025

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Proposition d'achat par M. et Mme VAN HARTINGSVELDT - parcelle sectionnaire AN 217

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme VAN HARTINGSVELDT, en date du 4 janvier 2025, qui souhaitent acquérir la parcelle AN 217 d'une superficie de 39 m² appartenant à la section du Mont, pour aménager un accès plus direct à leur garage situé sur la parcelle contiguë AN 218.

Considérant que la vente de cette petite parcelle ne paraît pas soulever d'objection, le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette cession ;
- d'approuver le lancement de la procédure de cession, selon les règles applicables pour une parcelle sectionnaire, donc avec, tout d'abord, une consultation des membres de la section ;
- de fixer le prix de vente à 1 €/m², donc au total à 39 € pour 39 m², tous les frais étant à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de vendre à M. et Mme VAN HARTINGSVELDT la parcelle sectionnaire AN 217, appartenant aux habitants du village du Mont, d'une superficie de 39 m², afin de créer un accès plus direct à leur garage situé sur la parcelle AN 218.
- **FIXE** le prix de vente à 1 €/m², donc au total à 39 € pour 39 m², tous les frais notariés étant à la charge des acquéreurs.

- **AUTORISE** le Maire à convoquer les électeurs de la section électorale du mont afin qu'ils se prononcent sur cette vente et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,
Alain BUJADOUX



Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND

